



## BULLETIN MUNICIPAL LA REVUE AMFREVILLAISE

Date : **AOUT 2024**



**RAPPEL : Communication avec la mairie inclus un QR code pour  
téléphone portable**



72 Rue de la Mairie - 27380 Amfreville-les-Champs

02 32 49 71 65 / 07 50 67 45 25



- Mairie [mairie.amfrevilleleschamps@orange.fr](mailto:mairie.amfrevilleleschamps@orange.fr)
- Communication Mairie [com\\_alc27380@gmail.com](mailto:com_alc27380@gmail.com)
- Panneau Pocket <https://www.panneaupocket.com>
- Site internet : <http://www.amfreville-les-champs27.fr/>

Toutes les informations, démarches se trouvent sur ce site



Commune de  
**Amfreville-les-Champs**



### Ouverture au public

**Mardi :** de 16h00 à 18h30  
**Vendredi :** de 17h00 à 18h30

- Dépôt de dossiers d'urbanisme sur rendez-vous auprès du secrétariat
- Rencontre des élus sur rendez-vous

# 1. MANIFESTATIONS à venir



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS COMMUNALES de Septembre 2024 à Janvier 2025



07 septembre	Concours de boules/jeux enfants	Comité des fêtes
21 septembre	Journée du Patrimoine	<a href="#">CEPA</a>
12 octobre	Repas à thèmes	Comité des fêtes
27 octobre	Repas des anciens	Mairie
31 octobre	Halloween	Comité de fêtes
11 novembre	Commémoration Armistice	Mairie – vin d'honneur organisé et offert par le comité des fêtes
1 <sup>er</sup> décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes – jouets offerts par la mairie
7 décembre	Exposition (crèches-village Noël)	Mairie - administrés - <a href="#">CEPA</a> – Comité des fêtes
31 décembre	Réveillon St Sylvestre	Comité des fêtes
12 janvier 2025	Vœux du maire	Mairie

- la date du 7/09 n'a pas encore été confirmée par le cdf ?

# 2. AIRE DE LOISIRS

Il est rappelé de ramasser les bouteilles plastiques et de les jeter dans la poubelle jaune à disposition.

**PRIERE  
DE LAISSER CES LIEUX  
DANS L'ETAT DE PROPETE  
OU VOUS SOUHAITEZ  
LES TROUVER EN ENTRANT**



### 3. ENTRETIEN ABORD HABITATION

Dans le bulletin de novembre 2023, nous vous rappelions qu'il était de votre devoir d'entretenir les abords (trottoirs) de vos habitations. Devant l'accumulation de végétation pour certains, le maire vous rappelle ce règlement que vous pourrez trouver sur le site internet et remercie les habitants qui l'entretiennent :



J'ENTRETIENS MON BOUT DE TROTTOIR EN TOUTE SAISON

Je taille

Je tonds

Je ramasse

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie

publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.



Accéder au Règlement Sanitaire Départemental 391.38 Ko

### 3. CHEMIN DU PALIS

Après plusieurs années de négociation et une relance il y a un an, le SYGOM a accepté de passer chemin du Palis pour le ramassage des ordures ménagères.



Pour cela la municipalité a demandé à la communauté de communes de le restaurer. Nous vous tiendrons informer de la date du début de cette tournée ce qui vous évitera de porter vos bacs à plusieurs mètres de vos habitations.



